



DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation
Date : 15/09/2023
Affichée le : 15/09/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pouvoirs : 8
Absents excusés : 8

N° DELIBERATION
DL2305004

SEANCE - JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoint.

MM. et MMES Jacques GLORY, Alain BOSSON, Jacques MASSE, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Henri DUROS, Rodolphe LE BRETON, Claudine LE CROM, Sylvie SOHIER-DUPRE, Régine PASCO, Isabelle LE BRIS, Monique BONIN, Marylise BESNARD, conseillers municipaux.

SECRETARE DE SEANCE : Sylvie SOHIER-DUPRE.

ABSENTS EXCUSES :

- Joël FERRON donne procuration à Jean-Michel SCOUARNEC
- Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY
- Anne PERRIER donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
- Carole BIZET donne procuration à Régine PASCO
- Odile LE STRAT donne procuration à Philippe PRESSE
- Rozenn BOUGEARD donne procuration à Claudine LE CROM
- Béatrice BOULANGER donne procuration à Monique BONIN
- Joël HUBY donne procuration à Marylise BESNARD

FONCIER

Ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public en vue d'une cession - parcelle AC141 correspondant au parking boulevard de la Gare

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une ouverture d'enquête publique préalable à la désaffectation du domaine public pour les dossiers suivants :

- **Ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle AC141 correspondant au parking boulevard de la Gare.**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la cité des Noëlls à Saint Bugan par Terres d'Armor Habitat, la parcelle communale AC141 d'une contenance de 3055 m² correspondant au parking situé bd de la gare a été fléchée pour la reconstruction de 32 logements.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-1 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;
- Vu le plan annexé ;
- Considérant le projet de cession à **TERRES d'ARMOR HABITAT** ;
- Considérant que préalablement à la cession, l'emprise foncière susvisée doit faire l'objet d'une désaffectation et d'une procédure de déclassement pour intégrer le domaine privé de la Commune ;
- Considérant que le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte à la circulation assurée par la voie ;
- Considérant qu'une enquête publique est, dès lors, rendue nécessaire selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière ;
- Considérant que la désaffectation et le déclassement seront prononcés par délibération, à l'issue de l'enquête et des conclusions du Commissaire-enquêteur,



A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à l'enquête publique du projet de désaffectation et de déclassement du domaine public de la parcelle AC141 d'une contenance de 3055 m² correspondant au parking boulevard de la Gare en vue d'une cession à TERRES d'ARMOR HABITAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique et à solliciter la désignation d'un Commissaire-enquêteur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure de désaffectation et de déclassement.

Acte certifié exécutoire par :

- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le :

28 SEP. 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)

Pour expédition certifiée conforme LOUDEAC, le

28 SEP. 2023
LE MAIRE, Bruno LE BESCAUT
Le Secrétaire de séance, S. SOHIER-DUPRE

